



PARIS, LE 12 MARS 2025

6 rue Louise Weiss
Bâtiment Condorcet – Teledoc 322
75703 PARIS Cedex 13
Site Internet : www.unsadouanes.fr

Affaire suivie par : Gregory DUCORNETZ
Téléphone : 07.86.40.12.78
Mél siège : unsadouanes@gmail.com

Courrier 003/2025

à l'attention de :

Mesdames et Messieurs les députés,
Président de groupe parlementaire
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75007 PARIS

Objet : Sécurisation des agents des Douanes dans l'exercice de leurs missions

Références : Projet de Loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic

Mesdames et Messieurs les Députés,

À compter du 17 mars, vous entamerez une séance publique relative à la proposition de Loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic. Notre administration occupe une place en première ligne dans la lutte contre les trafics, de par ses missions de surveillance des frontières et de contrôle des flux.

Chaque jour, la menace s'intensifie et se rapproche dangereusement de nos collègues, et hélas, d'autres agents en uniforme ont déjà payé un lourd tribut sur notre territoire. Aujourd'hui, notre Nation, ses institutions et ses dirigeants ont pris conscience de la nécessité impérieuse de doter les forces de protection de moyens adéquats pour contrer les narcotrafiquants.

Les chiffres, eux, témoignent avec éloquence de l'ampleur de ce phénomène. Entre 2019 et 2023, les saisies de cocaïne opérées par la douane ont connu une hausse de 50%. En attendant la publication officielle, il est d'ores et déjà certain que les chiffres de 2024 surpasseront les précédents. Quant à l'année 2025, elle s'annonce tristement porteuse de nouveaux records. Cette réalité est alarmante.

Nous affrontons un fléau enraciné, doté de ressources financières démesurées, qui gangrène notre société à une échelle effrayante et compromet ses fondements mêmes. Qu'il s'agisse de nos territoires ultramarins ou de l'Hexagone, nul n'est épargné. Une lutte d'une telle envergure requiert des investissements inédits pour la Justice, la Police, la Gendarmerie et la Douane. Si ces efforts ne sont pas entrepris, c'est la société toute entière qui en assumera le coût. En 2019, l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies avait estimé à 7,7 milliards d'euros le coût social des drogues illicites. Il serait d'ailleurs pertinent de renouveler cette étude pour 2025.

Depuis de nombreuses années, notre syndicat exhorte avec insistance nos autorités à prendre pleinement conscience du risque croissant et exponentiel que représentent les divers trafics, en particulier celui des stupéfiants. Nous plaillons pour un service public douanier renforcé, modernisé et profondément rénové, afin de garantir la sécurité des agents douaniers dans un environnement où les violences ne cessent de s'intensifier.

Ces agents, véritables « gardiens du territoire », affrontent quotidiennement dans l'accomplissement de leurs missions, les dangers inhérents au narcotrafic, mais également aux trafics de contrefaçons, d'armes et de tabac, entre autres. Leur rôle dépasse largement la surveillance des frontières et des flux de marchandises, s'étendant jusqu'à la protection des intérêts vitaux de nos productions nationales.

Et pourtant, force est de constater que cette vigilance, ce dévouement et ce courage demeurent nettement sous-évalués et cruellement dépourvus de la reconnaissance qu'ils méritent. Cette situation interpelle, et appelle à une réaction à la hauteur des enjeux.

Reconnaissance médiatique, d'abord. Leur travail de l'ombre, indispensable pour collecter et exploiter des renseignements, ne peut être mis en lumière comme les opérations spectaculaires « place nette ». Pourtant, il est tout aussi stratégique et mérite une plus grande valorisation.

Reconnaissance politique, ensuite. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : entre 2020 et 2024, le nombre d'agents a diminué de 550 équivalents temps plein (soit une baisse de 3,3 %), ce qui est conséquent pour une administration d'à peine plus de 16 500 agents. Un tel recul met en péril les capacités d'action nécessaires dans un contexte de pressions croissantes.

Reconnaissance sociétale, enfin. Intervenir sur les flux de marchandises devient une mission de plus en plus complexe, car certains y voient une entrave au commerce ou une atteinte aux libertés individuelles. Or, ces actions sont au contraire une garantie pour l'équilibre et la sécurité de notre société.

Sur le plan financier, le constat est tout aussi préoccupant. Après huit années de service, un agent de catégorie C ne bénéficie que d'une augmentation brute mensuelle dérisoire de 50€ ! Cette progression est loin de refléter l'importance des responsabilités et des risques encourus.

Enfin, la protection des agents nécessite une amélioration immédiate. Le fait que leur identité reste visible dans l'ensemble des actes, procédures et même sur internet, expose ces agents à des risques majeurs. Les conditions actuelles ne sont pas tenables pour eux, et il est impératif de leur offrir un cadre de travail qui protège leur intégrité physique et morale.

Mesdames et Messieurs les Députés, alors que vous vous préparez à examiner le projet de loi, nous portons à votre attention des questions primordiales pour garantir la sécurité et la protection des agents des douanes.

Sécurisation des infrastructures douanières : la sécurisation de l'ensemble des bâtiments hébergeant les services douaniers, qu'ils appartiennent au parc domanial ou soient à titre locatif, doit impérativement être accélérée. Pour les services de contrôle sédentaires, le déploiement urgent de dispositifs d'alerte incident, à l'image du système SIGNAL FIP, est une nécessité incontestable.

Gestion des risques liés aux retenues : la retenue d'infracteurs ainsi que des marchandises saisies constitue un facteur de risque majeur. Il est indispensable d'acquérir des systèmes modernes pour détecter des balises (de type AirTag) et de moderniser les locaux de stockage. Par ailleurs, il est attendu une simplification et une accélération des démarches administratives, notamment pour les demandes de Livraison Surveillée et les remises aux autorités compétentes, afin de réduire le temps consacré aux retenues douanières.

Protection de l'identité des agents : l'anonymat des agents, qu'ils soient actifs ou sédentaires, doit être garanti sans compromis dans toutes les procédures et tous les actes. Le remplacement des commissions d'emploi, promis il y a déjà un an, doit être mis en œuvre sans délai. De même, les noms des agents douaniers ne doivent plus apparaître dans des documents officiels, tels que ceux librement accessibles en ligne, comme le recueil des actes administratifs spécial [N°75-2023-029](#). L'usage systématique d'un numéro matricule doit devenir la norme.

C'est pourquoi l'application des dispositions de l'article 15-4 du Code de Procédure Pénale doit être étendue aux personnels douaniers, afin de garantir leur anonymat dans les procédures disciplinaires et pénales, mais aussi dans tous les documents administratifs et les accès aux progiciels. Ces mesures sont essentielles pour protéger les agents et leurs familles des menaces, pressions et violences émanant de certaines franges délinquantes ou criminelles de la population.

Outre ces dispositions, si des agressions devaient survenir, nous demandons la mise en place d'un système de dépôt de plainte automatique.

Mesdames et Messieurs les Députés, cette situation critique exige votre plus grande attention. Un manque d'attractivité et de soutien au service public douanier, à un moment où notre pays en a un besoin vital, serait un échec partagé par tous les acteurs de la politique nationale. Il est de notre devoir collectif d'y remédier. C'est donc avec gravité et solennité, que je vous invite à réfléchir à l'urgence et à l'importance de cette bataille pour l'avenir de notre Nation.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire général de l'UNSA DOUANES,
Sébastien RUCART